À [Ville], le [date]

# CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL

La présente charte est élaborée par l'entreprise [Nom de l'entreprise], [Adresse de l'entreprise], représentée par [Représentant de l'entreprise (nom et fonction)], en application de l'article L1222-9 du Code du travail.

Article 1 - Objet : la charte définit les conditions dans lesquelles les salariés éligibles peuvent exercer leurs fonctions en télétravail. Elle entre en vigueur à la date suivante : [Date d'entrée en vigueur].

Article 2 - Éligibilité : [Salariés et postes éligibles].

Article 3 - Passage en télétravail : modalités d'acceptation par le salarié : [Modalités d'acceptation par le salarié (ex. : demande écrite, réponse motivée)]. En cas de refus de la demande du salarié, l'employeur en expose les motifs. Le refus d'un poste de télétravailleur n'est pas, en soi, un motif de rupture du contrat de travail.

Article 4 - Organisation : jours télétravaillés : [Jours télétravaillés (ex. : deux jours par semaine)]. Lieu de télétravail : [Lieu de télétravail (ex. : domicile du salarié)].

Article 5 - Temps de travail et joignabilité : plages horaires de contact : [Plages horaires de contact]. Contrôle du temps de travail ou régulation de la charge de travail : [Contrôle du temps de travail ou régulation de la charge].

Article 6 - Matériel et frais : matériel fourni : [Matériel fourni par l'entreprise]. Prise en charge des frais : [Prise en charge des frais (remboursement sur justificatifs ou indemnité forfaitaire)].

Article 7 - Sécurité et confidentialité : [Règles de sécurité et de confidentialité].

Article 8 - Droits du télétravailleur : le télétravailleur bénéficie des mêmes droits que les salariés exécutant leur travail dans les locaux de l'entreprise. Un accident survenu sur le lieu du télétravail pendant l'activité professionnelle est présumé accident du travail.

Article 9 - Accès au télétravail des travailleurs handicapés, des salariées enceintes et des salariés aidants : [Accès des travailleurs handicapés, salariées enceintes et salariés aidants].

Article 10 - Retour à un travail sans télétravail : [Retour à un travail sans télétravail (conditions, préavis)].

Contact référent pour toute question relative à la présente charte : [Contact référent (nom et fonction)].

**[Représentant de l'entreprise (nom et fonction)], pour l'e**

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/charte-teletravail/